Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260331-2026_03_22-DE

République Française
Département ILLE ET VILAINE
EPINIAC

2026-047

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 31 mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de EPINIAC s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/03/2026.

Présents : Mmes : RAMÉ-PRUNAUX, LAURENT Régine, JOULAIN Caroline, TRUFFLET Joëlle, JOLY Emmanuelle, RENOU Ophélie, HUBERT Elodie, MM : BOURGEAULT Thierry, GRANDIÈRE Bruno, DESPRES Jean-Louis, RUAUX Philippe, HOUITTE de la CHESNAIS Arnaud, ROIZIL Jérôme, HARDY Benoît.

Excusée : CHOQUET Anne-Laure qui donne pouvoir à RUAUX Phillipe.

A été nommée secrétaire de séance : Joëlle TRUFFLET

2026_03_22 – Désignation d'un représentant communal pour le Syndicat Départemental d'Energie 35

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-25 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 relatif à la création d'un Syndicat Départemental d'Energie 35, structure organisatrice de la distribution publique d'électricité en Ille-et-Vilaine ;

Considérant que le rôle du représentant communal rappelé ci-dessus :

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune auprès du SDE35, qui participera à l'élection des délégués syndicaux en début de mandat et qui sera ensuite le référent pour les affaires communales relatives au SDE35 pour la durée du mandat

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **DE DESIGNER** Thierry BOURGEAULT comme représentant communal auprès du SDE35 pour le mandat à venir.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260331-2026_03_22-DE

2026-048

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/04/2026

Le Maire
SYLVIE RAMÉ-PRUNAUX

MAIRIE D'EPINIAC
35120 (Ille-et-Vilaine)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétaire de séance
Joëlle TRUFFLET

Publicité des actes de la commune par voie électronique le